

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Enquête en ligne sur les services éducatifs
dans les services d'archives
(2014)**

Analyse des résultats

*par Brigitte Guigueno,
conservateur en chef*

Service interministériel des Archives de France
Paris
2016

SOMMAIRE

I. Les moyens dédiés.....p. 3

<i>Les professeurs-relais.....</i>	<i>p. 3</i>
<i>Les agents des archives en charge de l'action pédagogique.....</i>	<i>p. 6</i>
<i>Les salles.....</i>	<i>p. 8</i>
<i>La politique de communication.....</i>	<i>p. 8</i>
<i>Le financement des transports.....</i>	<i>p. 10</i>
<i>Le budget alloué au service éducatif.....</i>	<i>p. 10</i>

II. Action pédagogique.....p. 11

<i>Nature et modalité des activités proposées aux scolaires.....</i>	<i>p. 11</i>
<i>Les produits pédagogiques.....</i>	<i>p. 13</i>
<i>Les thèmes disponibles.....</i>	<i>p. 13</i>
<i>Le nombre de scolaires reçus.....</i>	<i>p. 15</i>
<i>Les actions auprès du public scolaire en difficulté.....</i>	<i>p. 16</i>
<i>La participation à des concours organisés localement.....</i>	<i>p. 16</i>
<i>Mise en place d'une ou des politique(s) à destination des jeunes.....</i>	<i>p. 17</i>
<i>Les partenariats dans le domaine éducatif.....</i>	<i>p. 17</i>

III. Pour terminer.....p. 18

<i>Comment voyez-vous l'avenir de votre service éducatif ?.....</i>	<i>p. 18</i>
---	--------------

Annexe : Questionnaire de l'enquête en ligne sur les services éducatifs.....p. 21

L'enquête sur les services éducatifs a été lancée conjointement par le Service interministériel des archives de France (SIAF) et le collège Archives de l'inspection générale des patrimoines. Elle se veut un complément de l'enquête quantitative menée fin 2013-début 2014 auprès des lecteurs, des internautes et des visiteurs des journées européennes du patrimoine dans le réseau des archives¹. Lors de cette enquête en effet, le public scolaire avait été écarté d'emblée car il s'agit d'un public particulier, captif par définition. Il est apparu cependant qu'il était intéressant de saisir la dynamique de l'enquête sur les publics en la prolongeant par un travail sur les services éducatifs. Le public visé est celui des scolaires, de la maternelle à l'université, pendant et hors temps scolaire².

L'enquête s'est déroulée en ligne du 30 septembre au 7 novembre 2014 et comportait 31 questions, réparties en deux grands thèmes : les moyens dédiés et l'action pédagogique. Elle a été adressée aux mêmes services que ceux de l'enquête quantitative sur les publics, à savoir les 3 services à compétence nationale (SCN), les archives départementales (AD) et 145 services d'archives municipales (AM)³ (les archives régionales n'avaient pas d'implication suffisante auprès des scolaires pour participer à l'opération).

Sur les 87 réponses recueillies, 65 proviennent des archives départementales, 20 des archives municipales et 2 des services à compétence nationale.

I. Les moyens dédiés

La première partie de l'enquête, consacrée aux moyens, concernait sur les professeurs-relais et les agents des services affectés totalement ou partiellement au service éducatif.

Les professeurs-relais

La première question portait sur l'existence d'une convention dans le cas où le service bénéficie d'un professeur-relais. 58 services ont répondu positivement ; les conventions sont principalement passées avec le rectorat (39/58), surtout dans les archives départementales (33/39) et dans les services à compétence nationale (Archives nationales (AN) et Archives nationales du monde du travail). Le niveau Inspection académique est nettement moins

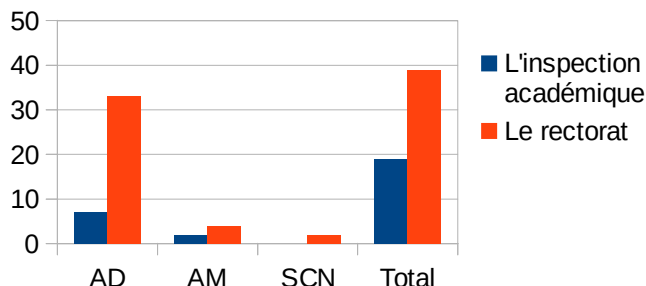
¹ Voir GUIGUENO (Brigitte), avec la collaboration de PÉNICAUT (Emmanuel), « Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public des activités culturelles dans les services publics d'archives (2013-2014) », SIAF, Paris, dactyl., 2015, 102 p. <https://francearchives.fr/fr/actualite/44106>

² Voir le rapport plus large publié sur les activités éducatives : PÉTILLAT (Christine), GUIGUENO (Brigitte), « Les activités éducatives dans les services d'archives », SIAF, dactyl., 2016, 133 p. (consultable sur <https://francearchives.fr/fr/actualite/43986>).

³ Critères retenus début 2013 pour participer à l'enquête quantitative : services municipaux ayant envoyé leur rapport annuel 2011, ratio population / métrage linéaire / nombre d'agents en ETP (équivalent temps plein) / nombre de lecteurs, avec un maximum de deux services par département, à l'exclusion des communautés de communes ou d'agglomération.

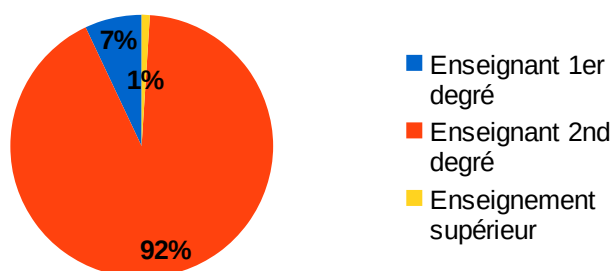
représenté (19/58). La convention peut prendre la forme d'une simple « lettre de mission » ; deux départements signalent que cette lettre émane de la délégation aux arts et à la culture (DAAC).

Signataires de la convention / lettre de mission pour le professeur-relais



Les archives départementales totalisent 89 enseignants : 62 services bénéficient d'un seul enseignant et 22 de deux enseignants ; le Maine-et-Loire, les Vosges et les Hauts-de-Seine en ont trois et la Moselle quatre. Plus de 9 sur 10 sont des enseignants du second degré. Le premier degré est peu représenté (7 %). Un seul professeur provient de l'enseignement supérieur. Dans les Alpes-Maritimes, les « professeurs-relais sont choisis sur candidature par les IA-IPR pour exercer au sein d'établissements culturels ».

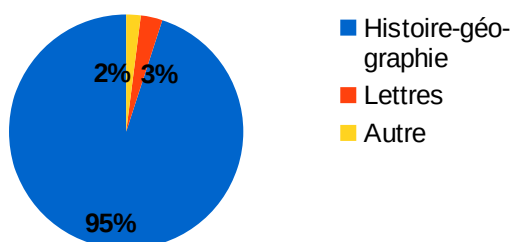
Niveau des enseignants



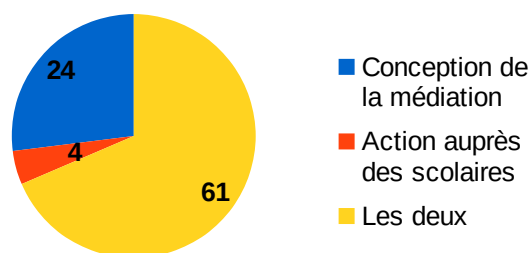
Les professeurs ont une formation presque exclusive en histoire-géographie (95 %) ; 3 proviennent d'une formation Lettres. Un quart d'entre eux s'en tient à la conception de la médiation, conformément aux prescriptions du ministère de l'Éducation nationale⁴. Rares sont ceux qui ne font que des interventions directes auprès des élèves (4, soit 4 %). La majorité (plus des deux tiers) rassemblent quant à eux ces deux domaines d'intervention : ils conçoivent les produits et les actions de médiation tout en intervenant auprès du public scolaire.

⁴ Voir circulaire de l'Éducation nationale du 30 mars 2010 intitulée « Missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles » pour le premier et second degré (<http://www.education.gouv.fr/cid51095/mene1006823c.html>).

Discipline de formation des professeurs

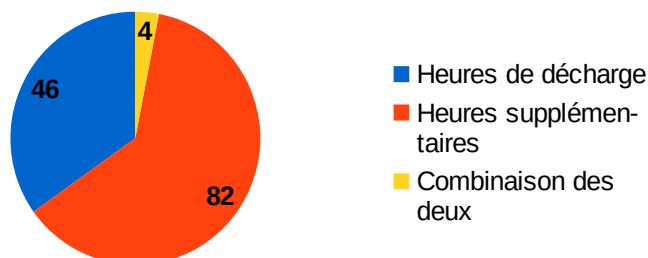


Domaine d'intervention des professeurs



Les archives municipales comptent 8 professeurs-relais, dont 2 pour la ville de Marseille. Ils ont tous une formation en histoire-géographie. 5 sur 8 interviennent à la fois sur la conception de la médiation et auprès du public scolaire. Les archives de Lyon ont fait le choix, au moment de la création du service éducatif, de ne pas demander de professeur-relais. Les deux SCN déclarent chacun un professeur-relais ayant une formation en histoire-géographie. Aux Archives nationales, le « professeur, géographe de formation, spécialisé en géopolitique du territoire, a permis le développement d'une offre spécifique et la valorisation auprès du public jeune de fonds peu exploités dans le cadre de l'action pédagogique ». S'y ajoute un professeur en musique/arts plastiques, présent trois jours par semaine dans le cadre d'un PACD (poste adapté de courte durée⁵).

Nombre de professeurs disposant d'heures de décharge et d'heures supplémentaires en archives départementales



Les heures supplémentaires l'emportent sur les heures de décharge qui apparaissent plus minoritaires. Dans les Vosges, le professeur bénéficie cependant d'un mi-temps en heures de décharge et en Moselle de 17 heures de décharge. À Cannes, on signale qu'il n'y a « pas de temps spécifique » alloué au professeur. Le temps moyen alloué aux professeurs se situe entre 2 et 3 heures hebdomadaires. L'Ain combine heures de décharge et heures supplémentaires. L'évaluation du temps réel passé par le professeur dans le service semble poser problème : elle manque dans plus d'un tiers des cas ; ailleurs elle varie du simple au triple par rapport au nombre d'heures supplémentaires ou de décharge. En général, le temps est doublé. Un service stipule bien qu'« il s'agit d'une estimation ; il faut déduire les après-midis d'absence pour réunions à l'Éducation nationale (conseil de classe, etc.) ». À Strasbourg, le professeur s'adapte aux demandes (séances avec les élèves, préparation des séances, réunion avec les enseignants...). En Isère la lettre de mission du professeur indique explicitement que l'heure

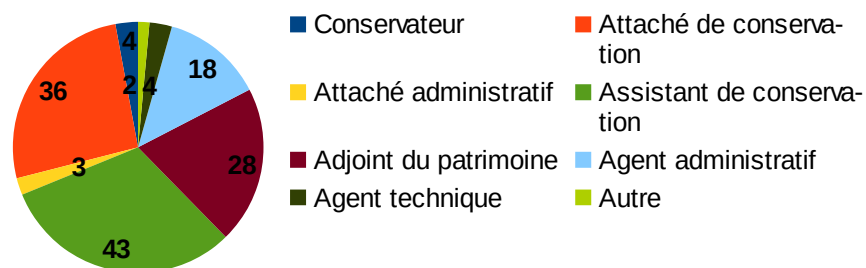
⁵Ce type de poste, d'une durée d'un an, est renouvelable deux fois.

supplémentaire effective (HSE) correspond à deux heures de présence : « vous assurerez auprès de la structure un total de 142 h de mise à disposition (1 HSE=2 heures de mise à disposition) ». Plusieurs services insistent sur l'implication personnelle du professeur qui passe dans le service un temps souvent bien supérieur au temps accordé ; en Lozère le professeur, très impliqué, « vient aussi pendant les vacances et effectue également du travail chez lui pour le service éducatif (conception informatique de livrets pédagogiques) ». En Maine-et-Loire et dans les Vosges, l'un des trois enseignants est à cheval sur deux structures (archives et musée). Dans le Puy-de-Dôme, le deuxième enseignant a été mis à disposition depuis la rentrée 2014. Enfin, trois services départementaux signalent un nombre d'heures alloué en baisse depuis plusieurs années.

Les agents des archives en charge de l'action pédagogique

Sur 139 agents déclarés comme étant directement en charge de l'action pédagogique, 80 % appartiennent à la filière culturelle, tous grades confondus ; la filière administrative vient loin derrière (16 %), tandis que 2 agents seulement relèvent de la filière technique (grade : agent). On observe la même proportion d'agents (3 sur 10) en catégorie A et en catégorie B : alors que dans la première on compte des agents dans les filières culturelle et administrative (4 conservateurs, 36 attachés de conservation, 2 attachés administratifs), dans la deuxième on ne rencontre que des assistants de conservation. À Mayotte, l'attaché relève de la filière administrative, la filière culturelle n'existant pas. La catégorie C est la mieux représentée avec 37 % des agents, repartis dans les trois filières mentionnées (la filière culturelle l'emporte légèrement sur la filière administrative ; la filière technique est sous-représentée). Notons que 5 départements mentionnent jusqu'à 4 agents en charge du secteur ; la Seine-et-Marne en mentionne 6. Les Archives nationales disposent quant à elles de 8 agents, parmi lesquels 5 contractuels (4,5 ETP) : ces derniers accueillent les scolaires, sont chargés du développement des publics et mettent en place, en fonction de leurs spécialités, des actions en direction du public souffrant de handicap, des publics du champ social et de la protection judiciaire de la jeunesse. 11 services n'ont aucun agent ; l'Isère signale ne pas avoir d'agent spécifique : ce sont les deux conservateurs qui y consacrent un temps ponctuel, difficilement chiffrable.

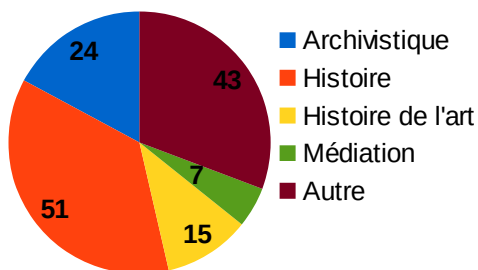
Grade des agents participant à l'activité pédagogique



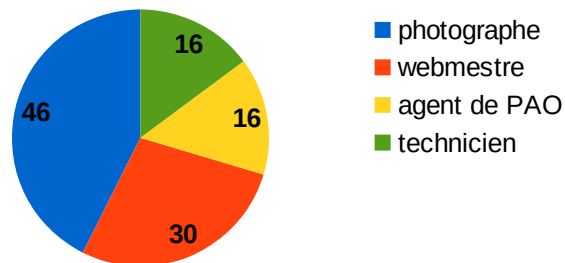
Plus du tiers des agents provient d'une formation en histoire, 17 % en archivistique (24 agents) et 10 % en histoire de l'art ; la médiation représente 5 %. La catégorie « autre », qui concerne 1 agent sur 3, est fort peu détaillée ; on y trouve des formations en documentation, en lettres (classiques et modernes), en droit, un BTS tourisme et un emploi avenir. Plusieurs services signalent que ces agents ne sont pas à temps complet sur l'action pédagogique : un

service d'archives départementales indique ne pas avoir « vraiment d'agent du service en charge directe de l'action pédagogique. Le responsable de l'animation culturelle associe le service éducatif aux projets du service (exposition) afin de compléter l'offre par une action en direction du public scolaire ». Dans le Jura, un « cadre a été officiellement désigné comme coordinateur des actions patrimoniales des Archives pour une partie de son temps de travail (environ 1/5) ; [... il] suit donc notamment les quelques activités entreprises par le professeur du service éducatif ». En Moselle « l'intervention des agents des archives dans le fonctionnement du service éducatif est trop ponctuelle pour être qualifiée d'"en charge de l'action pédagogique", qui est du ressort exclusif des fonctionnaires de l'Éducation nationale ». En Val-d'Oise, un des agents « est un apprenti en Master 2 Développement culturel et valorisation du Patrimoine (Université de Cergy-Pontoise) en contrat d'un an ce qui nous amène à former un nouvel étudiant chaque année depuis 2011 ».

Discipline initiale des agents participant à l'action pédagogique



Autres agents intervenant pour l'action pédagogique



D'autres agents interviennent, plus ponctuellement, pour soutenir l'action pédagogique. Il s'agit au premier chef des photographes dans plus de 4 services sur 10 (46 agents), et du webmestre dans près de 3 services sur 10. Viennent ensuite les agents de PAO et les techniciens, qui sont représentés chacun dans 15 % des services (16 agents). Un tiers des services signalent recourir à d'autres agents, en fonction des besoins : les relieurs-restaurateurs et les agents en charge de la conservation préventive interviennent dans 7 services. Potentiellement, c'est l'ensemble du service qui peut être sollicité : aux Archives nationales, les « personnels scientifiques et techniques (conservation, restauration, sécurité, communication) interviennent occasionnellement lors, en particulier, d'activités consacrées à la découverte des métiers » ; dans le Jura « toute personne des Archives en fonction du domaine archivistique abordé » peut intervenir ; dans le Doubs la participation aux visites du service qui sont systématiquement proposées se fait « sur le mode du volontariat ». Deux services indiquent utiliser le service reprographie de leur collectivité. Des intervenants extérieurs, payés à la prestation, complètent le dispositif (calligraphe professionnel en Gironde par exemple).

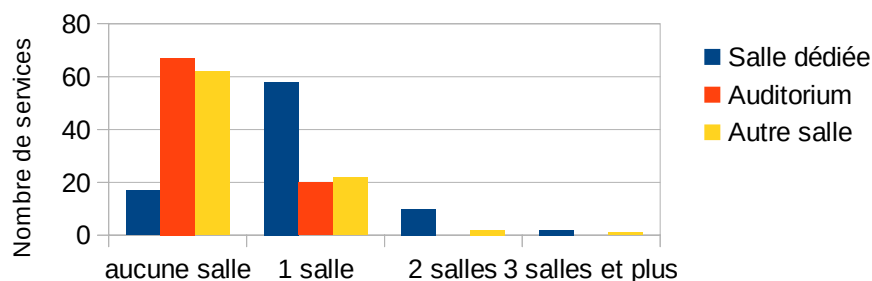
D'une façon générale il semble, comme le souligne la Somme, qu'il existe un « lien très fort entre l'action culturelle et éducative ». La frontière n'est pas toujours bien définie entre les deux et « certains agents de l'action culturelle font aussi ponctuellement de l'accueil éducatif ».

Les salles

20 % des services déclarent ne pas avoir de salle spécialement dédiée à l'action pédagogique ; il s'agit pour moitié d'archives départementales et d'archives municipales. Mais 50 % d'entre eux – plutôt des services départementaux – compensent cette absence par l'utilisation d'autres salles : auditorium ou autre type de salle, voire les deux comme en Seine-Saint-Denis. Les deux tiers des services disposent cependant d'une salle dédiée pour les activités pédagogiques ; 10 en possèdent 2 ; Marseille en a 3 ; les Archives nationales en ont 2 à Paris et 6 à Pierrefitte. Près d'un quart des services possèdent un auditorium (il s'agit des SCN et des AD) et une autre salle pouvant recevoir des groupes ; on compte 3 services qui disposent de 2 ou 3 autres salles (AN, Bouches-du-Rhône, Meuse). Ces « autres » salles peuvent être l'espace d'exposition, la salle de conférence ou de réunion, mais aussi la salle de lecture dans 7 services dont 6 AM. L'utilisation de la salle de lecture se fait alors hors des horaires d'ouverture au public ; à Saint-Étienne, la salle se voit fermée lorsque sont accueillies des classes qui nécessitent un travail sur les documents. La présentation d'une exposition peut empêcher l'accueil des classes (Pyrénées-Orientales).

Plusieurs services signalent des espaces insuffisants ou mal adaptés ; en Ardèche, « il manque un vestiaire, une salle hors sac, des sanitaires dédiés, une salle permettant des ateliers avec une classe entière » ; en Isère, « les professeurs n'ont pas de pièce pouvant servir de bureau, mais simplement un recoin de la salle de classe ». De tels besoins sont pris en compte dans le cadre de nouveaux bâtiments (Var par exemple). Des pis-allers sont parfois utilisés : recourt à une salle de réunion extérieure (Lozère), déplacements du service éducatif dans les établissements (Mayotte).

**Type et nombre de salles
utilisées pour le service éducatif**



78 % des salles dédiées sont en capacité d'accueillir une classe entière ; les autres accueillent une demi-classe. Les auditoriums peuvent tous accueillir des classes entières. Les salles qui ne sont pas spécifiques ont pour moitié une capacité d'accueil de classe entière et pour moitié de demi-classe.

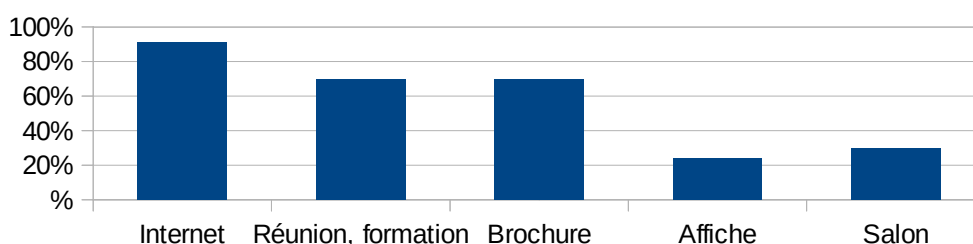
La politique de communication

Deux questions portaient sur la politique de communication utilisée pour faire connaître les activités pédagogiques.

En ce qui concerne les supports utilisés, papier et internet se côtoient encore largement, avec une supériorité pour internet (90 % des services utilisent internet contre 70 % pour les brochures papier et 24 % pour les affiches). Dans les Alpes-Maritimes, la communication est désormais entièrement dématérialisée (à l'exception des affiches des expositions itinérantes à

l'attention des bénéficiaires de leur prêt). À Cholet, la brochure est commune avec les musées. Les réunions et formations sont utilisées par 7 services sur 10 : réunions à l'attention des professeurs d'un quartier sensible (Doubs), réunion annuelle pour les professeurs comprenant toutes les structures culturelles (Lozère, Cannes), « Plan d'Actions culturelles 80 » (Somme). La Haute-Savoie signale quant à elle qu'elle va supprimer ce type de réunion qui sont délaissées par les professeurs depuis l'ouverture de son site internet. 30 % des services sont présents à des salons professionnels (« Rendez-vous de l'histoire » à Blois par exemple). Derrière la rubrique « autre » (44 % des services), se trouve essentiellement l'envoi du programme par *mailing* (papier ou électronique) aux établissements scolaires et aux inspecteurs (Éducation nationale, Académie). Épernay signale l'animation d'une chronique d'une semaine sur France bleu Champagne sur le thème de la Grande Guerre. L'Ain utilise l'espace numérique de travail des collèges du département, la Haute-Vienne le journal de communication externe du département et le Var « Atout Var », brochure publiée par la coordination Arts et Culture de la DSDEN. Nice répond à la demande, sans faire de publicité, faute de temps à consacrer au service éducatif.

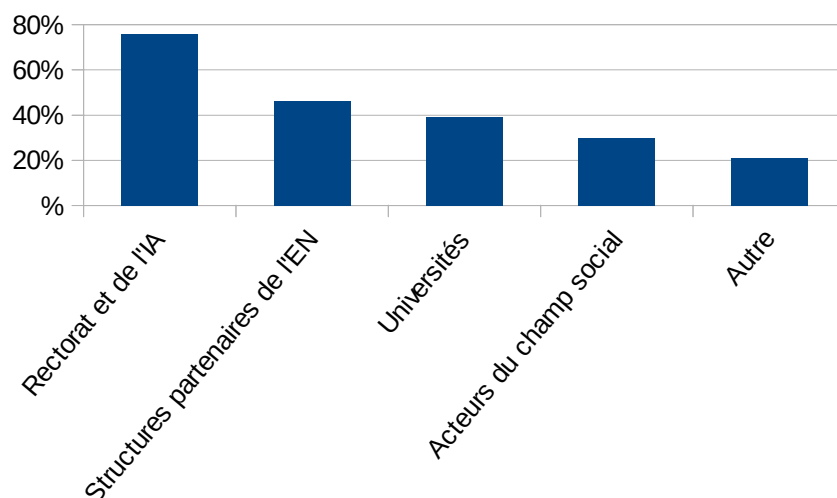
Supports de communication des activités pédagogiques



En dehors de la diffusion auprès des établissements scolaires, les acteurs ciblés sont d'abord les responsables de l'action éducative au sein des rectorats et des inspections académiques dans les trois quarts des services. Les structures partenaires de l'Éducation nationale, tel que le réseau Canopé, sont informées des activités pédagogiques dans un peu moins de la moitié des services ; à Saint-Étienne, c'est le CAN (Comité des activités nouvelles) qui constitue « un relais privilégié entre structures culturelles et établissements scolaires : diffusion d'un catalogue d'activités et parcours culturels, centralisation des inscriptions des classes ».

4 services sur 10 contactent les universités pour faire venir des étudiants et 3 services sur 10 s'adressent aux acteurs du champ social. Dans la rubrique « autre », on signale que l'information est diffusée auprès des institutions culturelles (musée, médiathèque), des associations, des mairies, des maisons de quartier. L'ONAC (Office national des anciens combattants) reste un partenaire traditionnel. Les Alpes-Maritimes indiquent qu'en zone rurale les mairies, offices de tourisme et médiathèques « ont souvent le lien avec le milieu scolaire et des expositions installées dans un ERP [établissement recevant du public] sont souvent vues également par des scolaires accompagnés de leur enseignant ». En Lozère, c'est tout le réseau des services éducatifs du département (Pays d'art et d'histoire, Parc national des Cévennes...) qui est informé.

Relais utilisés pour la diffusion de l'information



Le financement des transports

Le financement des transports scolaires est l'apanage des services départementaux. 57 % d'entre eux disposent de modalités spécifiques. Un seul service municipal, Nice, signale un financement pour les écoles primaires. Dans les départements, les collèges sont toujours concernés, qu'ils soient publics ou privés. Trois conseils généraux réservent cependant les subventions aux collèges publics et un département aux collèges privés. Un quart des services prend en compte le primaire et le secondaire (dans trois cas, les lycées sont exclus du dispositif). Ceux qui indiquent que tous les niveaux sont concernés incluent-ils l'université ? Celle-ci n'est indiquée explicitement qu'une seule fois (Finistère).

Les modalités de financement varient suivant chaque service : il peut s'agir d'un nombre déterminé de voyage par an et par classe (de 1 à 6 voyages ou bien l'ensemble des voyages), financé en tout ou en partie. L'Yonne constate que ce financement a permis de toucher des établissements éloignés d'Auxerre qui ne venaient pas jusque là. Le financement peut aussi porter sur des actions spécifiques soutenues par le conseil général (Drôme, Somme, Seine-Saint-Denis), sur une « aide aux sorties patrimoine » attribuée par an et par collégien (Ardèche), sur les activités culturelles et le prêt d'exposition qui sont rendues gratuites (Alpes-Maritimes). En Haute-Savoie, « de nouveaux scénarios de financement des frais de déplacement sont à l'étude (50 % pour tout le monde ou bien un scénario plus incitatif qui tiendrait compte de la distance entre le collège et les AD) ». Le Var déplore que le bus culture, qui a permis pendant plusieurs années aux collégiens de venir gratuitement visiter les Archives, ait été suspendu en 2014.

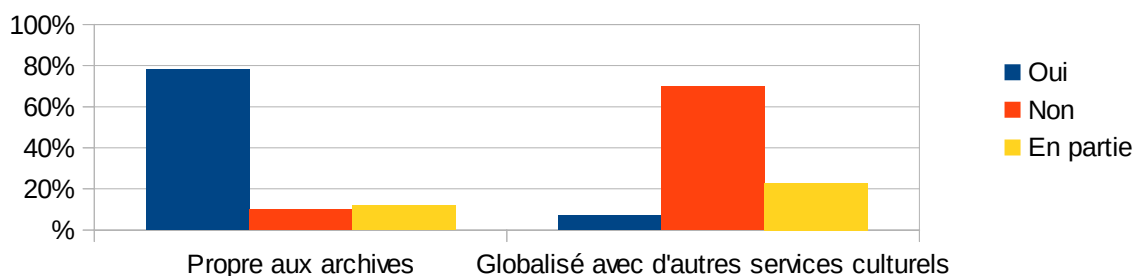
Le financement est pris directement en charge sur le budget du service (Calvados, Somme, Hauts-de-Seine) ou bien par un service du conseil général (service Éducation ou Transport).

Le budget alloué au service éducatif

Ce budget reste majoritairement attaché aux services d'archives (78 %), quel que soit le type de services. La globalisation totale du budget avec d'autres services culturels de la collectivité touche cependant trois services territoriaux ; pour près d'un quart des services ayant répondu,

cette globalisation n'est que partielle. Quatre services territoriaux (dont 1 AD) signalent n'avoir pas de budget particulier. Dans plusieurs autres (5), le financement des actions pédagogiques ne s'effectue pas sur des lignes dédiées mais sur des lignes globalisées avec les actions de médiation, ce qui n'est pas le cas des Archives nationales qui disposent d'une « ligne budgétaire au sein de la Direction des publics ». Martinique et Tarn déclarent prendre en charge à la fois la conception et la réalisation des actions (impression notamment). 17 services bénéficient des ressources d'autres services de la collectivité : reprographie et communication sont les plus cités mais on trouve aussi la logistique et les transports. Un service municipal signale qu'il a des actions mutualisées avec le musée.

Budget alloué au service éducatif



II. Action pédagogique

Nature et modalité des activités proposées aux scolaires

D'une façon générale, il était demandé comment chaque activité se déclinait : *in situ*, hors les murs, sur internet. Les activités *in situ* apparaissent les plus nombreuses, hormis les expositions itinérantes par définition destinées à sortir des murs du service. Les propositions hors les murs et sur internet sont conçues comme des prolongements de l'action *in situ*, en permettant respectivement de mieux la diffuser sur le territoire et de la rendre plus visible et potentiellement plus utilisée. Ces prolongements sont moins fréquents cependant que le *in situ*, internet venant à égalité peu ou prou avec le hors les murs (hormis les parcours-découvertes moins présents sur internet). Les propositions sur internet sont inévitablement appelées à se développer dans les années à venir, notamment pour pallier la baisse des moyens humains et financiers.

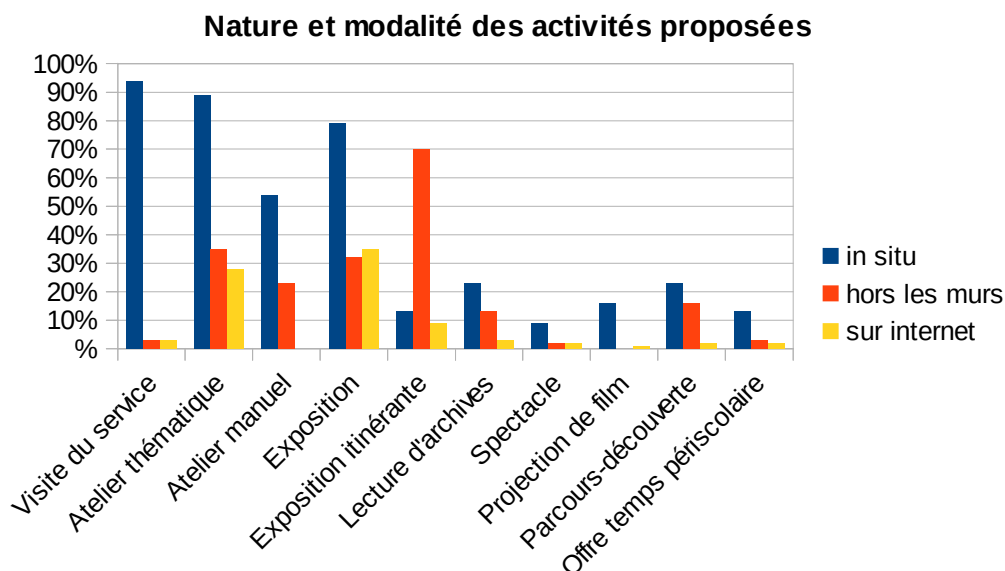
L'activité la plus représentée est celle de la visite du service *in situ*, proposée par plus de 9 services sur 10. Il faut dire que cette activité est aisée à mettre en place et ne demande ni locaux d'accueil spécifiques ni personnels spécialisés dans la médiation. Trois services (Archives nationales, Nord, Seine-Saint-Denis) proposent une visite en ligne. Les ateliers thématiques, mis en place dans 87 % des services, viennent à la suite ; ce type d'activité se prête très bien à une « exportation » hors les murs et à une mise sur internet, ce que propose 1 service sur 3 environ. Les ateliers sont proposés clé en mains mais peuvent être montés à la demande dans certains cas. Les ateliers manuels sont présents dans un peu plus de la moitié des services et peuvent être réalisés à l'extérieur mais, vu leur nature, sont absents des sites internet. L'organisation d'expositions reste un produit phare, utilisé par les trois quarts des services, qui peuvent aussi présenter ces expositions dans des lieux extérieurs, tout en les valorisant sur internet (un tiers des services). Les expositions itinérantes sont conçues *ex*

nihilo ou proviennent d'expositions organisées sur place, ce qui explique que certains services déclarent en présenter *in situ* ; leur déclinaison sur internet se situe dans la même logique que celle des expositions classiques.

Les activités apparues plus récemment sont moins représentées : spectacles, lectures d'archives, projection de films, parcours-découverte ; elles sont davantage programmées pour le grand public. En Haute-Garonne « le parcours-découverte vise à faire découvrir le monde des archives par l'intermédiaire des supports que les enfants doivent reconnaître au toucher ». À Cavaillon, il est mutualisé avec les musées. Pour répondre aux obligations des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée 2013, s'est mise en place une offre particulière durant le temps périscolaire, que l'on trouve dans tous les types de services. L'archivobus des Bouches-du-Rhône et de la Seine-et-Marne permet un travail hors les murs.

Toutes ces activités peuvent servir de base à des innovations et à des partenariats :

- Lozère : transformation de la classique visite du dépôt en atelier "chasse aux trésors" pour les primaires ; travail sur le crime du siècle (1819) avec une classe de seconde : reconstitution de la scène de crime dans une rue de Mende, travail comparatif des méthodes d'investigation hier et aujourd'hui avec des experts (gendarmes, médecin légiste, magistrat), reconstitution du procès au tribunal ; atelier réalisé en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire sur l'époque médiévale (collèges et primaires) ; rencontre autour de photographies anciennes entre des élèves de 5^e et les résidents d'une maison de retraite ; projet de parcours-découverte avec les étudiants de BTS tourisme.
- Saint-Étienne : accompagnement à la collecte de témoignages (préparation de grilles d'entretiens, rencontres avec des témoins) et ateliers artistiques avec intervenants extérieurs, dans le cadre de projets spécifiques (théâtre, musique, bande dessinée...) ; ces deux activités sont réalisées *in situ* et hors les murs.
- Morbihan : jeu interactif sur la Grande Guerre, développé avec la direction de l'Éducation du conseil général.



Les sites internet servent de plus en plus de ressources pour les enseignants : documents accompagnés d'une exploitation pédagogique (contexte historique, présentation du contenu, transcription/traduction, proposition de problématiques dans le Var), documents locaux en

lien avec les programmes scolaires nationaux, à télécharger. La Loire indique que « des projets spécifiques majeurs sont organisés, en ayant recours à plusieurs modalités (atelier sur internet, spectacle, lecture d'archives...) ; par exemple : faire l'histoire d'un soldat de 14-18, dans le cadre du Centenaire de la Grande Guerre ».

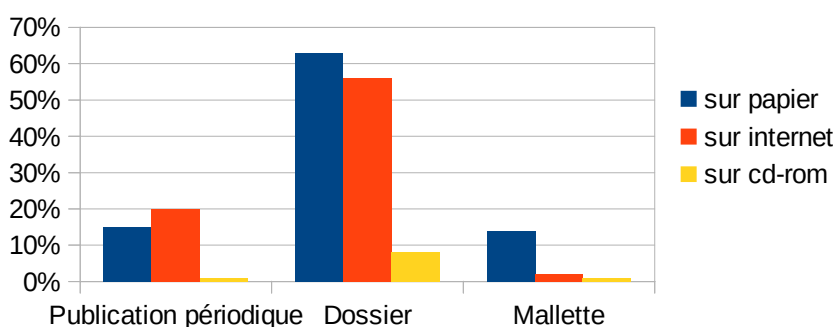
Les produits pédagogiques

Parmi les produits pédagogiques publiés, le dossier vient en tête : 89 % des services en proposent. Il reste majoritairement papier (63%) mais se fait talonner par internet (56%). Un tiers des services publient conjointement sur papier et sur internet, tandis que près de 1 sur 5 ne publie que sur internet. La mallette est beaucoup moins fréquente : 14 % des services en ont produit une, essentiellement sur papier. Ille-et-Vilaine et Haute-Savoie en ont sur internet et les Vosges sur cd-rom. La publication périodique est un média utilisé dans presque un quart des services : internet l'emporte dans ce cas sur le papier (20 % contre 15%) ; la publication se fait à la fois sur papier et sur internet dans 10 % des services. D'une façon générale le cd-rom est en voie de disparition, remplacé par internet. Il n'est en tout cas jamais le seul support mais est couplé soit avec le papier soit avec internet. Certains services utilisent même les trois supports concurremment (Loir-et-Cher, Nord, Seine-et-Marne et Épernay pour les dossiers ; Nord et Marseille pour les publications).

On trouve aussi des jeux (Ain, Hérault, Épernay), des catalogues ou livrets d'exposition, une mallette tactile – avec maquettes – accessible aux malvoyants (Hérault). Les archives départementales de la Franche-Comté publient dans le cadre régional. Les dossiers numérisés des archives peuvent être en ligne sur d'autres sites (conseil général : Loire-et-Cher ; Canopé : Jura). Internet permet d'élargir la gamme et la forme des produits proposés : diaporama servant de support pour les ateliers et fiches pédagogiques avec tutoriel d'utilisation (Gironde), dossiers sur ipads en format ibook (Corrèze).

On note une cohérence logique entre actions et publications : exposition / livret adapté, relais des informations sur internet, page réservée au service éducatif dans la *Lettre d'information* (Lozère), dossier papier / en ligne. Les publications demandent cependant du temps : en Moselle, les professeurs se sont recentrés sur l'accueil des classes depuis six ans, renonçant à publier.

Type et mode de publication des produits pédagogiques



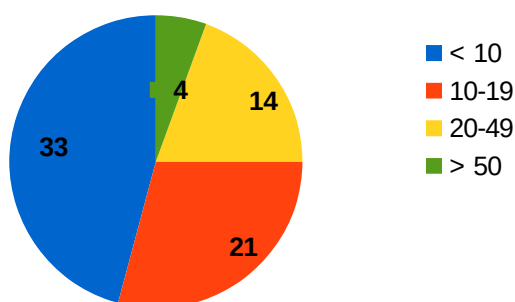
Les thèmes disponibles

Les ateliers manuels sont les moins diversifiés et se présentent toujours clé en main : sur les 48 services en proposant (55 % des répondants), 85 % en proposent entre 1 et 4. Le matériel

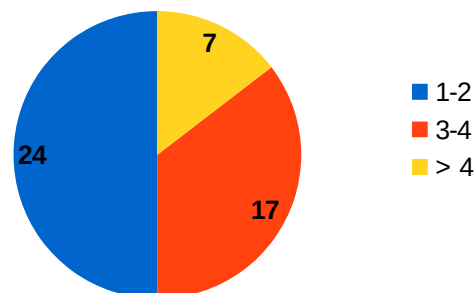
adapté nécessaire et la spécificité des archives explique ce nombre restreint de propositions. À noter que les Archives nationales en proposent 20. Les thématiques qui reviennent le plus souvent sont : les sceaux, le blason, la calligraphie. En revanche, les ateliers thématiques peuvent être développés à l'infini : dans 4 services, on en recense plus de 50. Après la visite du service, c'est la forme la plus plébiscitée d'activité, proposée par plus de 8 répondants sur 10. Il s'agit la plupart du temps de thématiques prédéfinies, sans exclure les réponses à la demande. Plusieurs services (6) signalent qu'ils créent leurs ateliers exclusivement à la carte. Les expositions itinérantes viennent ensuite (75 % des services ; les SNC n'en proposent pas). Deux tiers des services proposent moins de 10 thématiques. Pour les publications (57 % des répondants), on retrouve la même proportion : 60 % des services ont en moins de 10. Certains services disposent d'un nombre beaucoup plus important de thèmes qui se capitalisent d'une année sur l'autre en raison de leur pérennité.

En ce qui concerne les ateliers thématiques, les chiffres élevés correspondent en partie à la prise en compte des ateliers réalisés sur mesure, alors que certains services ne les ont pas comptabilisés : 1 service sur 5 affiche entre 20 et 49 thèmes et 4 services plus de 50 thèmes. 10 % des services proposent entre 20 et 49 publications (un quart entre 10 et 19), 2 plus de 50 (Manche et Somme) ; 15 % des services ont entre 20 et 49 expositions itinérantes (on observe la même proportion pour la fourchette 10-19 expositions) et 1 plus de 50 (Vosges). Les archives municipales se situent en deçà de 10 thématiques, hormis Saint-Étienne (26) et Reims (12).

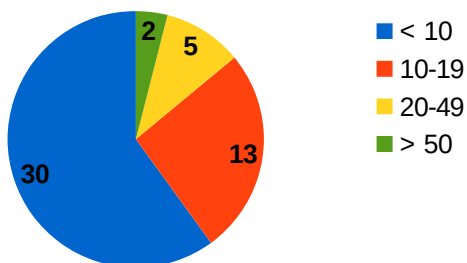
Nombre d'ateliers thématiques proposés par service



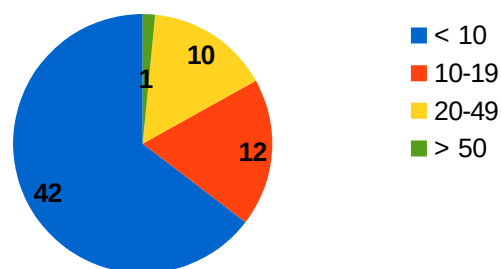
Nombre d'ateliers manuels proposés par service



Nombre de publications disponibles par service



Nombre d'expositions itinérantes proposées par service



Le nombre de scolaires reçus

172 283 scolaires ont été reçus dans les 74 services ayant répondu à la question : la majorité d'entre eux (62%) a été reçue *in situ* ; les autres l'ont été hors les murs, en général dans le cadre des établissements. Un tiers des services reçoit davantage de scolaires hors les murs que *in situ*.

Près de la moitié des services reçoit *in situ* entre 500 et 2000 scolaires et un tiers moins de 500. Les Archives nationales l'emportent avec 12 000 scolaires. Sur les 13 services territoriaux recevant entre 2 001 et 8 000 scolaires, 3 sont des archives municipales (Lyon, Marseille, Saint-Étienne). Deux fois moins de services annoncent des chiffres pour les scolaires hors les murs : parmi eux, la moitié comptabilise moins de 500 élèves ; 3 services départementaux (Alpes-Maritimes, Seine-Maritime, Yvelines) en comptabilisent plus de 8 000. Si l'on considère la totalité des scolaires (*in situ* et hors les murs), près de 7 services sur 10 en reçoivent entre 500 et 8 000 (46 % entre 500 et 2 000 et 23 % entre 2 001 et 8 000). Au-delà de 8 000, se trouvent les Archives nationales et 4 services départementaux.

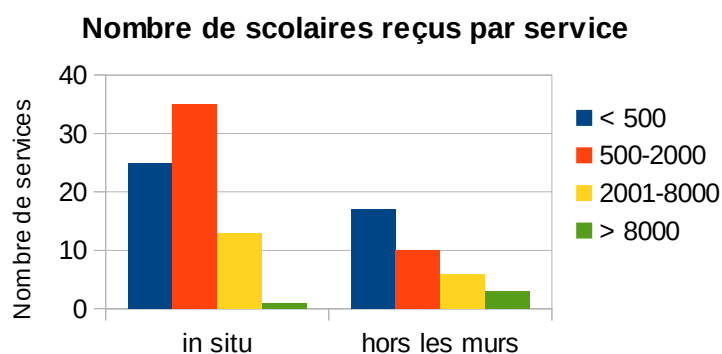
La question du recueil des chiffres est épineuse à plusieurs égards :

- Les services ne comptabilisent pas la totalité de leurs publics. Les expositions itinérantes sont les plus concernées : 40 % des services en disposant ne fournissent aucun chiffre de scolaires hors les murs et l'on ne peut supposer qu'aucune exposition n'ait circulé durant l'année quand certains services annoncent plus d'une dizaine de thèmes disponibles ; de même pour les ateliers thématiques hors les murs, un tiers des services en proposant ne fournissent aucun chiffre sur leur fréquentation. Dans un service municipal, les ateliers *in situ* étant tous personnalisés et ne servant qu'une seule fois, les élèves ne sont pas comptés. Certains services comme l'Allier arrivent à se faire communiquer la fréquentation des expositions itinérantes par les établissements scolaires ; celle-ci peut conduire à des chiffres très importants, sans commune mesure parfois avec les scolaires reçus *in situ* (Yvelines : 13 973 hors les murs / 1 966 *in situ* ; Alpes-Maritimes : 10 947 hors les murs, 150 *in situ*).

- Les modes de calcul peuvent être différents d'un service à l'autre : ils vont de l'absence de comptabilité qui peut être due à un afflux inhabituel (Doubs : scolaires accueillis en nombre lors de la "journée des collégiens" organisée par le Département en marge de son salon du livre "Les Mots Doubs") à l'approximation (le nombre de classes ayant vu les expositions est multiplié par la moyenne académique d'élèves par classe, soit 25,5 ; ou bien chiffre établi d'après les demandes de réservation de cars scolaires), en passant par la prise en compte des scolaires internautes (Épernay : 1005 scolaires ; Archives nationales : 120 élèves dans le cadre de l'expérimentation d'une plateforme collaborative d'*e-learning*).

- 2 services signalent que la distinction entre *in situ* et hors les murs n'a pas été faite.

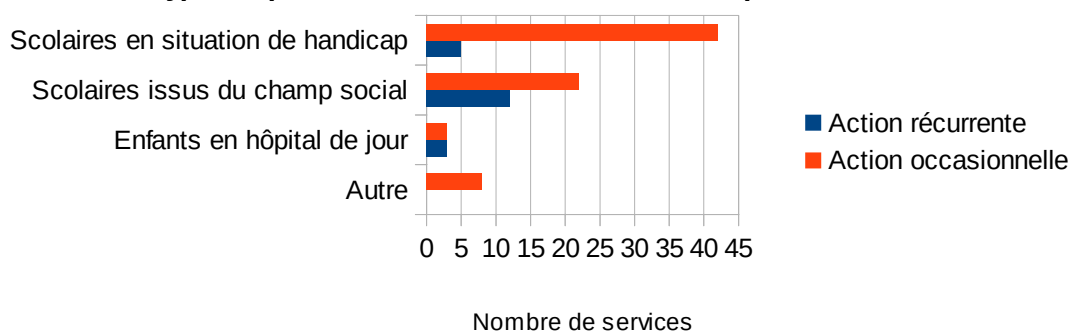
Dans tous les cas, on constate que les chiffres annoncés sont inférieurs à la réalité, sans que l'on puisse déterminer dans quelle proportion.



Les actions auprès du public scolaire en difficulté

6 services sur 10 proposent des actions auprès du public scolaire en difficulté. Près de la moitié d'entre eux agissent sur deux des trois catégories qui avaient été définies : scolaires en situation de handicap, scolaires issus du champ social, enfants en hôpital de jour ; 18 % des services agissent sur les trois catégories. On constate que les activités proposées sont davantage occasionnelles que récurrentes. Les plus nombreuses se font à destination des élèves en situation de handicap : les Archives nationales du monde du travail, par exemple, ont organisé des visites guidées d'expositions à destination des malvoyants. Dans cette catégorie, 1 action sur 10 seulement est récurrente. La différence est moins marquée pour les actions dans le champ social qui donne lieu à plus d'un tiers d'actions récurrentes. Les actions pour les enfants en hôpital de jour sont plus rares : 6 services territoriaux en réalisent, pour moitié récurrentes et occasionnelles. Les Archives nationales s'inscrivent dans le dispositif Culture-Hôpital depuis 2014. Dans la catégorie « autre », revient à plusieurs reprises l'accueil de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ; l'Aude a travaillé avec un institut médico-éducatif (IME). Les Archives nationales ont accueilli des jeunes dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mise en place par l'Éducation nationale.

Type de public scolaire en difficulté et fréquence d'action



La participation à des concours organisés localement

La question portait sur la participation du service à des concours locaux, en excluant les concours nationaux. 18 % des services déclarent participer à ce type de concours, que ce soit le service lui-même qui l'ait créé – cas plus isolé (5 services départementaux) – ou que le service s'intègre dans un concours créé par des instances extérieures (3/4 des répondants). Seule la Somme se positionne sur les deux créneaux. Les concours créés par les services peuvent faire l'objet d'un partenariat : avec le rectorat (Calvados : prix du jeune historien du Calvados), avec une école d'arts plastiques (Deux-Sèvres). Ils peuvent être récurrents (Maine-et-Loire : concours « Montrer l'histoire » créé en 1998) ou ponctuel (Deux-Sèvres, Vosges). Des instances locales diverses peuvent être à l'origine de concours : lycée de Tulle (Corrèze), rectorat de Rennes, conseil général de Loir-et-Cher dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire, fédération des associations historiques des Yvelines en partenariat avec le conseil général, union sportive de l'enseignement du premier degré en partenariat avec la Ligue de l'enseignement de la Loire ou bien musée de la Résistance de Saint-Brisson (Nièvre). Certains services signalent par ailleurs qu'ils sont amenés à participer à des concours nationaux : le plus cité est celui de la résistance et de la déportation ; vient ensuite celui des

Petits artistes de la Mémoire organisé par l'ONAC. Les services accompagnent les classes et mettent à leur disposition des documents illustrant le sujet. Est signalé par le Morbihan le concours du Souvenir français et par le Var ArkéoJunior.

Mise en place d'une ou des politique(s) à destination des jeunes

Près d'1 service sur 4 (38 %) indique participer à une politique à destination des jeunes, élaborée le plus souvent par la tutelle. Non encadrées, ces politiques revêtent les formes les plus diverses et reposent sur une certaine fragilité. À l'occasion de leur installation à Pierrefitte, les Archives nationales ont conventionné avec le conseil général de Seine-Saint-Denis pour le développement d'activités éducatives et culturelles. La politique peut se situer au niveau de la diffusion de l'information : plaquette commune avec les autres services culturels de la collectivité, relais auprès des Points-Info-Jeunesse (Cavaillon). Elle peut prendre la forme d'un programme spécifique (Cap jeunesse dans le Calvados) ; il sera à destination des collèges dans les conseils généraux dont certains mènent une politique volontariste. Dans les villes, le niveau primaire n'est pas forcément le seul visé.

Le dispositif peut concerner les structures culturelles (Lyon : dispositif « Patrimoine et moi » avec les musées Gadagne ; Ain : charte « Adopter son patrimoine » en partenariat avec l'inspection académique et l'association "Patrimoine des pays de l'Ain") mais aussi un champ plus large (Saint-Étienne : dispositif Cultures de ville entre structures culturelles, partenaires artistiques et structures sociales). La prise en compte de l'environnement numérique de travail (ENT) est signalé dans deux départements (Calvados, Loiret). L'enfant peut être concerné aussi durant le temps périscolaire : semaine « Cultivez l'été » où des activités culturelles sont proposées pour les structures de loisirs (Saint-Étienne). Des collectivités encouragent les pratiques culturelles d'une façon générale : dispositif « Une journée culturelle à Fort-de-France » (Martinique), Passeport pour l'art (parcours culturel gratuit) pour le premier degré (Toulouse).

Les conseils des jeunes sont aussi supports de politique culturelle, au niveau des conseils généraux mais aussi dans les villes.

Les partenariats dans le domaine éducatif

6 services sur 10 ont noué des partenariats, officialisés ou non, dans le domaine éducatif. Ils se font directement avec les établissements scolaires ou dans le cadre d'un dispositif mis en place par la collectivité (par exemple, les contrats « Collèges et territoires » dans le Finistère) ; ils relèvent de dispositifs nationaux (classes à PAC, classe du patrimoine) ou académiques (Lyon). Un certain nombre de partenaires sont liés à l'Éducation nationale (CANOPÉ, Ligue de l'enseignement, Office central de la coopération à l'école (OCCE), École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), école de la deuxième chance). Ils sont noués avec d'autres structures culturelles (Ardèche, Épernay : théâtre ; Drôme : Centre du patrimoine arménien ; Pyrénées-Atlantiques : villes et pays d'art et d'histoire de Bayonne et de Pau), mémorielles (Archives nationales du monde du travail, Calvados) et potentiellement avec des partenaires très divers, en fonction des projets. L'ONAC fait partie des partenaires déjà cités. Plusieurs services signalent leur participation à la formation des enseignants.

III. Pour terminer

Comment voyez-vous l'avenir de votre service éducatif ?

La dernière question – ouverte – portait sur l'avenir du service éducatif. Deux points ont été particulièrement développés : le poids des activités *in situ*, et le rôle d'internet. Sur le premier point, le constat semble unanime : la venue sur place des élèves est très importante et même primordiale. « Rien ne remplacera jamais l'émotion suscitée par le contact direct avec les archives. Les réactions des jeunes le montrent bien » (Isère) ; il s'agit d'une « expérience irremplaçable, à la fois enrichissante et enthousiasmante » (Loir-et-cher) ; pour la Somme, « l'intérêt d'un service éducatif est de faire "toucher du doigt" les sources historiques, permettant un regard critique et un apprentissage de l'usage des sources », ce que n'apporte pas internet de la même façon. L'importance de la médiation, peu abordée dans les commentaires, se situe en réalité au coeur des activités réalisées en direct auprès des élèves. Mais comment attirer les classes ? « L'avenir est dans le sur-mesure » indique un service départemental, en étant « à l'écoute des projets propres à chaque enseignant et à chaque établissement » ; encore faut-il en avoir les moyens, ce qui est loin d'être le cas de tous les services. D'autres pistes se dégagent : diversifier l'offre des ateliers ; faire financer les transports, notamment via des projets « clés en main » dans lesquels le transport est pris en charge ; rentabiliser le déplacement de la journée en collaborant avec d'autres structures culturelles. Les activités périscolaires, existantes ou à développer, sont mentionnées à plusieurs reprises et attirent d'autres publics. Les activités manuelles ou créatives semblent particulièrement appréciées dans ce cadre périscolaire. La gratuité des activités est perçue comme un atout face à d'autres structures culturelles.

Plusieurs services mentionnent la demande croissante que connaît le service éducatif, ce qui pose le problème de la capacité d'accueil et de la mobilisation du personnel (saturation à Lyon). Il est souligné que la fréquentation peut dépendre fortement des dossiers thématiques proposés (succès de la Grande Guerre en 2014 par exemple) et de leur lien avec le programme scolaire. L'augmentation de l'audience du service éducatif peut devenir un objectif dans le cadre d'un projet de service (Yonne).

Concernant le rôle d'internet, il apparaît évident aux services qu'il est destiné à se renforcer dans les années à venir. « Outil de communication, de valorisation et de partage des savoirs extraordinaire et à moindre coût », « qui permet de mieux irriguer le territoire », de diversifier l'offre et pallier la difficulté des classes à se déplacer, il propose en priorité une offre classique, déclinée sous forme virtuelle (expositions, dossiers, documents à télécharger), avec parfois une partie ludique. Nombre de services sont conscients que l'interactivité est désormais à prendre en compte et à développer ; elle peut se faire aussi sur Facebook et sur les espaces numériques de travail (Calvados), avec accès sur support tablettes (Corrèze). Les perspectives sont séduisantes : « avec des logiciels tels qu'Images Actives, développé par le Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles, ils [les élèves] pourront créer des schémas, tableaux, images dynamiques où légendes et commentaires sont directement associés aux zones pertinentes du document, en somme s'appropriier les images, les commenter » (Hauts-de-Seine). Certains ont opté, dans un premier temps, pour une mise à disposition de ressources pour les enseignants (Lyon ; Toulouse : centre de ressources en ligne, albums flickr).

Les freins au développement du public scolaire ne sont pas négligeables. Signalons tout d'abord les locaux qui ne sont pas toujours adaptés (saturation, absence de salle dédiée). La question des ressources humaines revient souvent dans les préoccupations, essentiellement en ce qui concerne le professeur-relais : son affectation dans le service peut être ressentie comme fragile, avec des heures diminuées, voire remises en cause ; l'avenir du service éducatif est parfois suspendu au maintien du professeur (Isère, Haut-Rhin) ; *a contrario*, la déficience du professeur peut empêcher un service de se développer. Bien que l'Éducation nationale demande aux professeurs de s'en tenir à la conception des actions pédagogiques, leur présence devant les élèves « reste vivement souhaitée » : en effet les services n'ont pas toujours les moyens d'affecter des agents à cette tâche et l'expérience de terrain paraît nécessaire pour qu'ils puissent assurer leur rôle de référent pédagogique du service éducatif. L'idéal serait bien évidemment que « l'intérêt des services éducatifs dans les archives soit reconnu et affirmé par l'Éducation nationale au plus haut niveau, pour que des moyens pérennes leur soient affectés ». Les moyens budgétaires relèvent principalement des collectivités ; des services signalent une réduction de ces moyens, d'où l'importance de se tourner vers des partenariats ou de mettre en avant de nouvelles missions (à Tours, des moyens supplémentaires seront étudiés dans le cadre de la mission d'éducation civique et citoyenne des archives).

Les scolaires rencontrent de plus en plus de difficultés pour se déplacer : lourdeur administrative, frais, contraintes d'emploi du temps. Or la prise en charge des transports est indispensable, surtout dans le cas de services d'archives excentrés. Plusieurs services le soulignent avec force, indiquant être inquiets pour l'avenir. Expositions itinérantes, ateliers hors les murs et offre sur internet permettent de compenser d'une autre façon.

La communication de l'offre, laquelle ne parvient pas toujours aux enseignants, est peut-être à étudier. Concernant la formation des enseignants, des services s'appuient sur des relais locaux pour plus d'efficacité (Yvelines, Toulouse).

Des services départementaux soulignent leur souci d'irriguer le territoire, surtout dans les zones rurales. Plusieurs vecteurs sont utilisés : archivobus (Ain : utilisation du bibliobus de la direction de la lecture publique ; Morbihan : reprise prévue de l'archivobus) ; expositions itinérantes ; partenariat (en Haute-Vienne avec le réseau des bibliothèques en vue d'une mutualisation des compétences et des offres d'accueil de proximité).

Certains soulignent la contradiction d'une demande en constante progression avec des contraintes budgétaires et humaines qui s'alourdissent, rendant notamment aléatoire le développement du hors les murs et du périscolaire.

Apparaît, à travers les différentes remarques, que les relations avec l'Éducation nationale ne sont pas des plus faciles alors qu'il s'agit d'un élément clé (inscription au plan annuel de formation, heures de présence des professeurs-relais...) mais « sur lequel nous avons peu de moyen d'action ni de visibilité ». Un service départemental signale que « les relations sont inexistantes avec le rectorat » : il ignore si son professeur qui part en retraite sera remplacé. Il serait « intéressant de connaître la politique suivie par le rectorat en la matière, et de rencontrer les différents acteurs au moins une fois par an » (Yonne). Concernant l'éducation artistique et culturelle (EAC) prônée par le ministère, les archives ne sont pas intégrées dans le processus de financement alors qu'elles font de l'EAC depuis des années (ce problème concerne les patrimoines en général). « Les Archives n'ont pas été prises en compte dans la convention "éducation artistique et culturelle" signée entre le conseil général et la DRAC » (Drôme) ; « à l'heure où les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture conjuguent

leurs efforts pour le développement de l'EAC, l'attribution de moyens aux services éducatifs restent indispensables (Archives nationales).

Les relations avec les élus ne sont quasiment pas abordées, preuve en creux de leur large désintérêt pour le sujet. Un service signale qu'une action envers eux ne doit pas être négligée pour leur faire comprendre la réalité d'un service pédagogique. Tours relève quant à elle que l'action éducative « constitue une fonction institutionnelle du service, intégrée dans ses activités. Celle-ci sera maintenue au regard de l'ajustement des moyens humains à venir ».

Dans ce contexte évolutif, les services sont conscients qu'ils ne peuvent faire l'économie d'une réflexion sur l'offre et ce, sur tous les plans : réfléchir sur l'animation des ateliers de façon vivante, notamment en multipliant les scénarisations d'affaires relatées dans les documents (Hauts-de-Seine) ; penser aux publics éloignés (Ille-et-Vilaine) ; développer les partenariats pour élargir le public (Marne) et pallier la saturation de la capacité d'accueil (Vienne) ; accentuer l'adaptation à la demande des enseignants, notamment dans le primaire (Archives nationales du monde du travail, Mayenne) ; adapter l'offre aux programmes et à l'évolution du niveau des élèves ; développer une action hors les murs qui réponde mieux aux actions planifiées dans les établissements scolaires (Savoie) ; développer les dispositifs interdisciplinaires (Nord, Seine-Saint-Denis, tels que parcours de découvertes urbaines, domaine artistique) ; répondre à une demande nouvelle de visites et d'ateliers spécifiques en lien avec les expositions (Nice) ; orienter l'offre vers les ateliers manuels durant le temps périscolaire. Cette réflexion porte aussi sur les relations avec les universités, que certains souhaitent élargir, pour faire venir des étudiants (Drôme, Morbihan).

Enfin, un service départemental suggère que soient organisées par le SIAF des rencontres entre les responsables des services éducatifs sur des thèmes à définir.

En conclusion, plusieurs services soulignent que l'avenir est incertain, en raison de la diminution des ressources budgétaires et humaines, et du fait que le service éducatif n'est pas une obligation. Malgré tout « avec nos petits moyens et beaucoup d'enthousiasme, nous poursuivons sans relâche le maintien du lien culturel local » (un service départemental).

ANNEXE

Questionnaire de l'enquête en ligne sur les services éducatifs

(30 septembre-7 novembre 2014)

I. Moyens dédiés

1. Si vous bénéficiez de la présence d'un (ou de) enseignant(s) mis à disposition, existe-t-il une convention avec :

- l'inspection académique : oui / non
- le rectorat : oui / non
- autre (veuillez préciser) :

Commentaire éventuel :

Quel est le profil de ou des enseignant(s) et son (leur) temps de présence ? 1 / 2 / 3 / 4

- 2. enseignant du 1^{er} degré, du 2nd degré, de l'enseignement supérieur
- 3. discipline autre que l'histoire (lettres...) :
- 4. domaine d'intervention : actions de conception de la médiation (produits et actions pédagogiques), actions auprès du public scolaire, les deux
- 5. temps de présence (spécifier le nombre d'heures supplémentaires ou d'heures de décharge accordé et le temps réel passé dans le service) :

Quel est le profil des agents des archives en charge directe de l'action pédagogique ? 1 / 2 / 3 / etc.

- 6. grade (attaché/assistant de conservation, adjoint administratif...)
- 7. discipline de la formation initiale ou postérieure (archivistique, histoire, histoire de l'art, médiation...)

8. Existe-t-il dans votre service d'autres agents qui interviennent de façon plus ponctuelle pour soutenir l'action pédagogique (photographe, webmestre, agent de PAO, technicien...) ?
oui / non

9. Si oui, lesquels ?

Commentaire éventuel :

10. Quels types d'espace sont utilisés pour l'accueil des scolaires :

- salle(s) dédiée(s) : oui / non
 Si oui : nombre : 1 / 2 / 3 / plus de 3
 Si oui : capacité d'accueil : classe entière : oui/non – demi-classe : oui/non
- auditorium : oui / non
- autre : oui / non

Commentaire éventuel

En dehors de la diffusion auprès des établissements scolaires, quelle politique de communication avez-vous pour faire connaître vos activités pédagogiques :

- 11. types de supports employés (brochure papier, affiche, internet, réunion, salon, autre)
- 12. relais utilisés :

- auprès des responsables Action éducative du rectorat et de l'inspection académique
- auprès de structures partenaires de l'Éducation nationale telles que Canopé (ex-réseau des CDDP)

- auprès des universités
- auprès des acteurs du champ social
- autre

13. Si autre, précisez :

14. Votre collectivité de rattachement finance-t-elle les déplacements faits dans le cadre du service éducatif ? oui / non

15. Si oui, précisez les modalités et le type d'établissement concerné (public/privé, niveau scolaire) :

Commentaire éventuel

16. Le budget dédié au service éducatif est :

- propre aux Archives : oui / non
- globalisé avec d'autres services culturels de la collectivité : oui / non / en partie

Si oui, précisez :

II. Action pédagogique

17. Nature et modalités des activités proposées aux scolaires :

- visite du service : in situ / hors les murs / sur internet
- atelier thématique (histoire, arts...) : in situ / hors les murs / sur internet
- atelier manuel (sceaux, calligraphie...) : in situ / hors les murs / sur internet
- exposition : in situ / hors les murs / sur internet
- visite d'exposition : in situ / hors les murs
- exposition itinérante : hors les murs
- lecture d'archives : in situ / hors les murs
- spectacle : in situ / hors les murs
- projection de film/vidéos : in situ / hors les murs
- parcours-découverte : hors les murs
- offre adaptée pour le temps périscolaire (en vue de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014) : in situ / hors les murs
- autre (jeux...) : in situ / hors les murs / sur internet

18. Si autre, précisez :

19. Type de publications réalisées ces cinq dernières années :

- publication périodique (lettre, cahier...) : sur papier / sur internet
- dossier pédagogique : sur papier / sur internet
- mallette pédagogique : sur papier / sur internet
- autre : sur papier / sur internet

20. Si autre, précisez :

21. Nombre de thèmes disponibles pour les activités suivantes :

- atelier thématique :

- atelier manuel :
- exposition itinérante :
- publications :

Donner en annexe la liste des thèmes pour chaque activité.

22. Nombre de scolaires accueillis ou rencontrés en 2013 (ou durant l'année scolaire 2012-2013) :

- in situ :
- hors les murs :

Commentaire sur le recueil des chiffres :

23. Avez-vous des actions auprès du public scolaire en difficulté :

- scolaires en situation de handicap : occasionnelles / organisées
- scolaires issus du champ social : occasionnelles / organisées
- enfants en hôpital de jour : occasionnelles / organisées
- autre

24. Si autre, précisez :

Commentaire éventuel :

25. Prenez-vous part à des concours organisés localement (hors concours type concours de la Résistance) :

- que vous avez créé : oui / non
- qui ont été créés par d'autres instances : oui / non

26. Si oui, indiquez l'intitulé du(es) concours, en précisant s'il s'agit d'une création du service, d'un concours récurrent ou ponctuel, ainsi que le public ciblé.

27. Votre collectivité de rattachement a-t-elle mis en place une ou des politique(s) à destination des jeunes à laquelle (auxquelles) vous participez ? oui / non

28. Si oui, précisez :

29. Votre service a-t-il noué, de sa propre initiative, des partenariats, officialisés ou non, dans le domaine éducatif ? : oui / non

30. Si oui, précisez les partenariats :

III. Pour terminer

31. Comment voyez-vous l'avenir de votre service éducatif : poids des activités in situ, rôle d'internet, politique de la tutelle, importance de faire venir les jeunes pour un contact avec les archives ?

Commentaire général éventuel